Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le
ID : 034-213400534-20250619-2025_06_19_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de CARLENCAS ET LEVAS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame TOLUAFE Sylvie, MAIRE

Objet : Approbation du procès-verbal du 25/04/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/06/2025 N°1

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, ARNAUD Emilie, RADURIAU Linda, 3e adjointe
Ms. POUJOL Cédric, 1er adjoint, ALZIEU Marc, 2e adjoint, GIMENO Michel, FIGAROL Gérard

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉ :
Mr MITTENAERE Johnny
Mr BOUCHET Joël

Secrétaire de séance :
Madame RADURIAU Linda a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire propose, rappelle que conformément aux règles qui encadrent le déroulement des séances, il convient d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

Madame le Maire consulte les élus en présence pour savoir si des observations ont été adressées, en l'absence d'observation, Madame le Maire, interroge l'assemblée sur d'éventuelles remarques de dernière minute.

L'assemblée ne relève aucune anomalie.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du 25/04/2025

Ainsi fait les jours, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Le Maire

TOLUAFE Sylvie

MAIRIE DE CARLENCAS ET LEVAS (Hérault)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr